



Remise à niveau SSIAP 3

DESCRIPTION

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des Etablissements Recevant du Public et des Immeubles de Grande Hauteur

Code CPF : <https://cutt.ly/RUp5Jee>

Référence Formation : CEC-SSIRAN-03

Objectifs

Formation permettant à un titulaire d'une qualification ERP/IGH3, d'une équivalence ou d'une qualification SSIAP3 ne pouvant justifier d'une période de 1607 heures dans la fonction durant les 36 derniers mois, d'obtenir la qualification SSIAP3 ou de recouvrer la capacité à travailler comme Chef du service de sécurité incendie.

Public

Chef de Service de Sécurité Incendie SSIAP 3 ne pouvant justifier du prérequis pour accéder au recyclage

Programme

- Les outils d'analyse – trame d'analyse d'un projet de construction d'aménagement et réaménagement de l'existant – étude de cas et rédaction d'un C.L.I.C.D.V.C.R.E.M. et d'une notice technique de sécurité
- Documents administratifs – connaître et mettre à jour les documents administratifs
- Fonction achat – savoir procéder à des achats courants – procéder à la passation de marché
- Fonction maintenance – les contrats de maintenance des installations de sécurité
- Organiser le service – gestion du personnel et des moyens du service

Prérequis

- Etre titulaire du SSIAP 3 sans avoir travaillé dans la fonction pendant 1607 heures durant les 36 derniers mois ou être titulaire de la qualification ERP/IGH 3 et non recyclé
- PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité
- Certificat médical d'aptitude pour les personnes n'exerçant pas dans un service de sécurité incendie (annexe à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié).

Durée et organisation

5 jours - 35 heures

Textes de référence

Arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (...) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » - articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.

Effectifs

1 - 15 personnes

Moyens pédagogiques

• Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc *Support de cours individuel remis aux participants : lot de 7 ouvrages réglementaires et documentation officielle du JO : SSIAP 3 - Réglementation IGH - ERP Dispositions générales, particulières et établissements spéciaux - ERP de 5ème catégorie - Bâtiments d'habitation### Liste des équipements et matériels pédagogiques : Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe *Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants règlementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation.* Dispositifs Associés de Sécurité : volet de désenfumage équipé du système de déclenchement, clapet coupe-feu équipé, exutoire *Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels, modèles de coupure d'urgence* Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO² *Robinet d'incendie armé en état de fonctionnement* Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées *Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents* Appareils émetteurs récepteurs *Points de contrôle de ronde* Unité mobile de formation pour pratique extincteurs sur feux réels *Alarmes informatiques* Téléphones *Registre de prise en compte des événements* Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses *Films et vidéos sur l'évolution du feu dans une pièce* Films, vidéos, CD Rom sur un sinistre réel *Ouvrages en relation avec les matières enseignées* Jeux de plans de divers établissements* Matériels informatiques avec logiciels adaptés (création de planning, création de budget)*


Agrément

CECYS est agréé par la Préfecture de Police de Paris par arrêté n°05-0010 du 29/11/2005 pour la formation aux 3 degrés de qualification du personnel. L'agrément a été renouvelé par arrêté n°075-020-007 du 12/11/2020 pour une durée de 5 ans

Modalités d'évaluation

Test QCM - Attestation de remise à niveau

CALENDRIER

 Nous
contacter

TARIFS

- Prix individuel : 595 € H.T.
- Prix entreprise : 645 € H.T.
- Prix de groupe : 4190 € H.T.
- Prix parcours : Sur demande

RESPONSABLE(S)

LEON Sabine

 Voir la fiche sur le site

 Contactez-nous pour en savoir plus